

## **FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION**

**2020-2021**

### **Les propositions de la matinée au Collège**

Pour certains collégiens, la matinée est longue. Ils ont besoin d'un « en cas ». C'est la raison pour laquelle une proposition de « goûter » est faite à la récréation du matin, au self du collège. Pour autant, nous souhaitons améliorer cette prestation dans un souci d'équilibre alimentaire.

Quelques viennoiseries sont proposées à la vente mais désormais, nous mettons l'accent sur la vente de produits laitiers, de fruits, de compotes de fruits et de jus de fruits. Les boissons de type soda et les paquets de chips ne sont plus proposés.

### **Le petit-déjeuner**

Certains élèves, de l'école primaire, du collège ou du lycée, arrivent très tôt le matin. Il est possible de prendre un petit-déjeuner, entre 7h00 et 7h50, au self des lycéens, au prix forfaitaire de 2 €.

**Un repas « Bio ou produits de proximité »** : au moins une fois par semaine

### **Les principes de la restauration**

Il existe dans l'Ecole trois pôles de restauration :

- le self de l'Ecole Primaire et du Collège où est servie une prestation de type forfaitaire
- le self du Lycée où est proposée une prestation de type différencié
- la Cafétéria réservée aux Lycéens qui s'acquittent à chaque passage du prix des denrées consommées

### **A l'école primaire**

Les élèves du Primaire déjeunent au Self de l'Ecole Primaire et du Collège à partir de 11h30. Le repas est servi à table pour les plus petits. Cette prestation est incluse dans la facture annuelle.

### **Au collège**

Les élèves de sixième, cinquième et quatrième déjeunent au Self du Collège après le Primaire. Il leur est proposé le repas forfaitaire à cinq composants au prix de 2€94. Ils s'acquittent de cette somme en prépaiement. (cf. paragraphe « prépaiement » ci-après)

Les élèves de Troisième déjeunent au Self du Lycée où est servie une prestation de type différenciée facturée également sous la forme du prépaiement.

### **Au lycée**

Les élèves du Lycée ont le choix entre le Self du Lycée et la Cafétéria (Mille Club), également en prépaiement.

## **Accès à la « Cafétéria » ou « Mille Club »**

Il s'agit d'un troisième pôle de restauration exclusivement réservé, à la pause méridienne, aux élèves du Lycée qui se distingue du self par sa déco, son emplacement un peu excentré et les plats proposés de style « restauration rapide ». Votre enfant peut y consommer des pizzas, divers types de sandwiches, panini, hot-dogs, des salades, des laitages, de la pâtisserie et des boissons au tirage ou en bouteille.

La cafétéria est une alternative au self. Votre enfant s'acquitte en prépaiement du prix des denrées consommées, comme dans la prestation différenciée.

Les élèves de l'Ecole Primaire ne peuvent accéder à la cafétéria qu'à partir de 16h30 et accompagnés de leurs parents ou adultes responsables.

Les élèves du Collège ne peuvent accéder à la cafétéria pendant la journée. Ils peuvent y aller uniquement entre 16h30 et 16h45, et le mercredi midi. Au verso de leur carte, un badge rouge a été apposé afin d'améliorer le contrôle d'accès.

Les élèves du Lycée peuvent accéder à la cafétéria au moment des récréations, entre 10h05 et 10h20, entre 15h20 et 15h35, entre 16h30 et 16h45 et durant la pause méridienne.

## Les prestations

### Prestation forfaitaire

Dans la prestation forfaitaire les enfants ont droit à un repas à 5 composants (entrée, protide, légume et féculent, fromage et dessert). Cette prestation s'exerce dans un choix de 4 entrées, 4 fromages ou produits laitiers et 4 desserts. Chaque assiette est servie systématiquement avec un protide, un légume et un féculent afin d'exercer au goût les écoliers et les collégiens.

Cette prestation est servie aux élèves de l'Ecole Primaire et au Collège jusqu'à la Quatrième incluse.

Pour les enfants du primaire la totalité du coût de la demi-pension (frais fixes et partie alimentaire) est portée dans la facture annuelle émise par l'Ecole.

Pour les enfants du Collège seule la partie fixe vous est facturée. Les élèves collégiens s'acquittent donc au moyen de leur carte scolaire, comme dans la prestation différenciée, du montant forfaitaire correspondant à la partie alimentaire. Celle-ci est fixée à 2€94 pour l'année 2020-21.

### Prestation différenciée pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et les lycéens

Dans la prestation différenciée la possibilité est offerte à nos élèves de composer eux-mêmes leurs repas à partir d'un choix de 5 entrées, 4 plats protidiques (viande, poisson ou œufs), 2 légumes ou féculents, 5 produits laitiers et 5 desserts. Votre enfant n'est pas obligé de choisir, comme dans la prestation forfaitaire, un repas complet à 4 ou 5 composants pourvu qu'il prenne au moins un plat principal.

Chaque jour un repas à 4 composants (entrée, viande ou poisson, légume ou féculent, fromage ou dessert) est proposé au prix de 2 €78

Attention ! Cette prestation différenciée n'est servie que sur le temps de midi. La prestation du dîner du soir des élèves internes reste toujours de type forfaitaire et la partie alimentaire du repas du soir reste donc incluse dans la tarification de l'internat.

## Modes de paiements

### Prépaiement

Pour s'acquitter des frais correspondants à la partie alimentaire, votre enfant dispose de sa carte scolaire. Vous lui remettez un chèque à l'ordre de l'O.G.E.C. Lacordaire et il remet ce chèque au secrétariat du collège ou du lycée ou encore à la comptabilité qui créditeront son compte de cette somme grâce à sa carte. C'est ce qu'on appelle le **prépaiement**. A chaque passage au self ou à la cafétéria, il sera débité du prix des denrées consommées.

Vous pouvez également régler par Carte bancaire, directement en ligne sur le site SCOLAWEB (vous reportez au paragraphe **Carte débitrice** ci-dessous).

### Accès aux selfs

A son entrée dans l'Etablissement chaque élève reçoit une carte facturée 12 € indispensable à l'accès au self et réutilisable chaque année. Toute carte perdue ou détériorée par l'élève sera remplacée moyennant la même participation de 12 €.

**Repas occasionnels aux selfs** : Les externes reçoivent également une carte leur donnant accès à leur self de rattachement. Le prix d'un repas externe est de 7.00 € pour le primaire. Les élèves externes du collège et du Lycée accèdent à leur self librement. Ils s'acquittent à chaque passage du coût des denrées consommées.

**Carte débitrice** : Les cartes de cantine ne peuvent être débitrices de plus de 50 €. Passé ce seuil seul un repas minimum composé d'un protide, d'un légume et d'un fruit sera servi. Chaque trimestre l'Ecole portera dans le compte des familles concernées le solde débiteur éventuel de ces cartes.

### Consultation Internet des consommations de votre enfant

Il vous est également possible de consulter sur internet les informations relatives aux consommations de votre enfant sur les différents points de restauration de l'Ecole. Ce service est accessible sous l'appellation Restauration paiement en ligne dans la « boîte à outils » située à droite de la page d'accueil du site de l'Ecole : [www.lacordaire.eu](http://www.lacordaire.eu). Un identifiant et un mot de passe vous seront demandés. A partir de ce site vous pouvez également approvisionner la carte de cantine de votre enfant en réglant par carte bancaire.

### Les menus

Ils sont mis sur le site de l'école chaque semaine.  
Ils concernent l'école primaire et le collège.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.  
Soyez assurés, chers parents, de notre entier dévouement.

Pierre CAPUTO

Denis DEHEZ

Pierre-Jean COLLOMB